



HAL
open science

Les territoires insulaires : des lieux d'exception ?

Nathalie Bernardie-Tahir, François Taglioni

► **To cite this version:**

Nathalie Bernardie-Tahir, François Taglioni. Les territoires insulaires : des lieux d'exception ?. Cultures et sociétés, 2016, " Île, état du lieu ", 40, p.44-49. hal-01389910

HAL Id: hal-01389910

<https://hal.science/hal-01389910v1>

Submitted on 18 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° 48 - Octobre 2016

Cultures & Sociétés

Sciences de l'Homme

Dossier coordonné par Eric Fougère
« Ile, état du lieu »

Les territoires insulaires : des lieux d'exception ?

Nathalie Bernardie Tahir & François Taglioni

L'île est un objet géographique fuyant et lumineux à la fois. En dépit de son évidence, elle soulève nombre de questionnements. Le premier d'entre eux concerne les limites de cet objet. À défaut de donner une définition absolue de l'île, on peut néanmoins définir ce que l'on appellera les petits espaces insulaires : « des terres entourées d'eau de tous côtés, d'un seul tenant, dont la superficie est inférieure à 11 000 km et la population inférieure à 1,5 million d'habitants » (Taglioni, 2011 : 49). Mais il est sans doute souhaitable d'échapper à des considérations purement quantitatives, qui fondent largement les bases de la nissologie (Moles, 1982), pour se rapprocher d'une définition qui fasse appel aux champs des représentations et des perceptions, comme le préconise Françoise Péron selon qui ce qui fait une île, c'est « quand chaque individu qui y vit a conscience d'habiter un territoire clos par la mer » (Péron, 1993 : 18). Le second questionnement renvoie à la problématique de la spécificité insulaire, dont la prétendue existence tend à faire de l'île un archétype de l'exception (Schaefer, 1953). L'affirmation de la différence paraît en effet d'autant plus évidente et « naturelle » qu'elle se voit matérialisée par la barrière marine qui sépare île et continent. La topographie tend ainsi à essentialiser une topologie spécifique, signant ainsi l'exceptionnalité de l'île, comme en attestent l'immense majorité des discours insulaires exaltant une identité locale inaliénable. Finalement, ce qui semble faire des îles des territoires d'exception serait peut-être moins le caractère intrinsèque de leur insularité que la manière dont l'exceptionnalité est pensée, dite et construite, au point de devenir véritablement performative.

L'exceptionnalisme insulaire : des mots pour le dire

L'abondance de la rhétorique exceptionnaliste à propos des îles a donné naissance à deux notions clés, fréquemment mobilisées dans les recherches insulaires : l'îlétité et l'insularisme. Définie pour la première fois par Abraham Moles qui la considère à la fois comme une « grandeur topopsychologique » et une « fonction phénoménologique » (Moles, 1982 : 283), l'îlétité pourrait être définie comme la dimension psychologique de l'insularité. Par la suite, des géographes comme Françoise Péron (1993) ou Joël Bonnemaïson ont revisité cette notion en la racrochant à « l'univers de la représentation et de la métaphore » (Bonnemaïson, 1991 : 120). En somme, l'îlétité serait la déclinaison insulaire de l'identité territoriale, fondée sur un sentiment marqué d'appartenance et d'identification des insulaires à leur île. Anne Meistersheim va même plus loin dans l'affirmation de l'îlétité, considérant les îles comme des « conservatoires des sociétés humaines, avec leurs formes d'expression, leurs modes de vie, leurs formes sociales » (2001 : 111).

Quels que soient le contenu et les fondements supposés des identités insulaires, il convient de souligner que celles-ci ont acquis une force et une légitimité telles qu'elles ont donné naissance à un ensemble de discours et d'actions à caractère politique désigné par un autre néologisme, l'insularisme, décrit dans les mots de la géographie comme « propension qu'ont souvent les insulaires à cultiver à l'excès leur spécificité, pour mieux affirmer leur identité culturelle ou bénéficier d'avantages non moins spécifiques » (Brunet, 1992 : 258). Cette définition se rapproche de celle de régionalisme dans sa « survalorisation de la dimension régionale des problèmes généraux, ou d'une région en particulier » (*ibid.*). L'insularisme est sans doute aujourd'hui un avatar dans un monde qui se globalise et qui appelle à l'homogénéisation alors que les insulaires réclament la différenciation. C'est un facteur de discontinuité supplémentaire entre les îles et les continents, entre les centres et les finistères ; une exigence d'altérité

pleine et entière des insulaires pour continuer d'exister en gardant une marge d'autonomie avec les centres. Il semble même que l'insularisme devienne un terme générique pour caractériser un acte de résistance face à l'Autre. Ainsi, les Québécois, quand ils revendiquent plus d'autonomie devant la Confédération canadienne, emploient le terme d'insularisme en assimilant la province de Québec à une île. Fondé sur l'affirmation d'une fléité quasi essentialisée, l'insularisme n'est donc pas un vain mot. Force est de constater que les revendications des acteurs politiques et sociaux insulaires se concrétisent aux échelles nationale, régionale et internationale.

Quand le discours exceptionnaliste devient performatif

Pour s'en convaincre, les déclarations récurrentes des organisations internationales sur la vulnérabilité environnementale et économique des petits États insulaires sont éclairantes : les îles constituent bel et bien un groupe plus vulnérable que d'autres groupes de pays en développement. Sur le plan économique, la reconnaissance massive de la fragilité structurelle des petites îles par des groupes d'experts de l'ONU est bien commode car elle donne aux Petits espaces insulaires en développement (PIED) – ou Small Island Developing States dans l'aire anglo-saxonne (*SIDS*) – à la fois une légitimité et des traitements particuliers en matière de développement, d'aide publique, d'échanges commerciaux et de dette publique à nuls autres pareils. Ainsi, par exemple, les régions ultrapériphériques européennes (principalement des îles atlantiques et india-océaniques) bénéficient depuis la fin des années 1980 de programmes d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité. Ces programmes comportent des volets agricoles, financiers et techniques d'aide au développement qui pendant longtemps ont soutenu ces régions pour qu'elles s'alignent sur les standards européens. Sur le plan environnemental, la recette est éprouvée de longue date : prévoir le pire pour alerter les instances régionales, nationales ou internationales dans le dessein d'obtenir des subventions spéciales et autres fonds ou systèmes compensateurs (Tagliani, 2010). De ce point de vue, la fondation en 1990

de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) est la preuve du dynamisme d'une organisation intergouvernementale qui pèse au profit de ses États membres sur les décisions concernant les changements climatiques. D'une façon générale, les acteurs insulaires ne sont jamais en reste pour s'organiser et se faire entendre. Et pourtant, ici encore, la réalité est souvent, et c'est heureux, bien en deçà des annonces médiatiques et aucune île n'a encore été « engloutie » à ce jour (Duvat & Magnan, 2012). Comme l'écrit fort à propos Jean-Christophe Gay, « le spectre de la montée du niveau de la mer et de la possible disparition de ces îles devient une véritable tente pour des États insulaires se posant en victimes du développement dans le dessein d'obtenir des compensations » (Gay, 2014 : 81). Et puis, les catastrophes naturelles liées au climat ne sont pas l'apanage des petites îles en développement, comme l'actualité internationale nous le rappelle. La rhétorique de l'exceptionnalisme insulaire, qui n'est pas toujours fondée, conjuguée au déterminisme et à un manque certain d'objectivité, présente le risque d'activer encore et toujours la dialectique ouverture/fermeture des petits espaces insulaires au profit d'un repli identitaire, voire d'attitudes passivistes des îliens. Cependant, pour le moment, les bénéfices de cette rhétorique semblent largement supérieurs à ce risque.

De l'exception à la dérogation : les îles et l'antimonde

Exception rime avec dérogation pour un certain nombre de petits États qui arguent de leur configuration territoriale micro-insulaire pour justifier la mise en œuvre d'une stratégie économique originale. Leur insertion dans les réseaux mondialisés s'établit en effet de façon singulière, dans le cadre de niches économiques très spécifiques, à la limite du monde légal, processus que Roger Brunet a formalisé sous le terme « d'antimonde » (Brunet, 1986). Jouant sur les angles morts, les imprécisions ou les ambiguïtés des législations nationales et internationales, nombre d'économies insulaires font de la dérogation, du contournement, de l'évitement, voire de la transgression, juridiques un véritable levier de développement économique.

Protéiforme, la nébuleuse de l'antimonde recouvre différents types d'activités et de fonctions : les zones franches industrielles ou commerciales, les centres de la finance internationale *offshore*, les immatriculations complaisantes de navires marchands, voire les activités criminelles, relevant des trafics de drogue, d'armes ou d'êtres humains. Ces activités peuvent même parfois s'épanouir dans une même unité de lieu, comme c'est le cas à Malte par exemple, qui dispose d'une panoplie complète de l'antimonde insulaire. Après avoir accueilli un vaste réseau de sous-traitants industriels dans le cadre de zones franches industrielles mises en place dans les années 1970, cette île s'est en effet spécialisée dans l'immatriculation de complaisance, au point d'être virtuellement à la tête de la sixième flotte mondiale en termes de tonnage (la deuxième à l'échelle européenne) en 2015, puis dans la finance *offshore* en mettant en place une législation fiscale très attractive en matière d'immatriculation de sociétés.

Dans leur quête parfois frénétique de niches ou de créneaux porteurs, les acteurs économiques des îles font parfois preuve d'une certaine imagination : cela va du téléphone rose, au Vanuatu, à la délivrance de passeports de complaisance, à Tonga, au monnayage, à Tuvalu, du sigle « tv » (qui est le nom d'un site internet – [tv.com] – utilisé par de nombreuses chaînes de télévision mais qui est aussi la codification internationale de Tuvalu) qui a permis à cette île d'empocher de substantielles recettes.

Conclusion

« La spécificité insulaire n'existe pas, sauf pour ceux qui y croient », lançait Rémy Knafou (cité par Péron, 1996 : 39) en guise de provocation. Mais au fond, l'essentiel n'est pas de savoir si les territoires insulaires sont ou pas des lieux structurellement et fondamentalement différents. Quelle que soit la manière dont on les considère, comme des mondes en miniature ou comme des mondes à part, la force des sentiments d'îlétité et d'insularisme qui anime la plupart des sociétés insulaires est telle qu'elle a, de fait, produit et construit progressivement des lieux

d'exception qui se singularisent aujourd'hui dans leur fonctionnement social, économique et politique. Il n'est de lieux que d'hommes.

Bibliographie

- BERNARDIE-TAHR Nathalie, 2011, *L'Usage de l'île*, Paris, Pétra « Des îles ».
- BRUNET Roger, 1986, *Atlas mondial des zones franches et paradis fiscaux*, Paris, Montpellier, Fayard-Reclus.
- BRUNET Roger & al., 1992, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier, Paris, Reclus/La Documentation française.
- BONNEMAISON Jacques, 1991, « Vivre dans l'île : une approche de l'îlétité océanienne », *L'Espace géographique* n° 2, p. 119-125.
- CLAVAL Paul, 2015, *Penser le monde en géographe*, Paris, L'Harmattan, « Géographie et cultures ».
- DUVAT Valérie & MAGNAN Alexandre, 2012, *Ces îles qui pourraient disparaître*, Paris, Le Pommier.
- GAY Jean-Christophe, 2016, *L'Homme et les limites*, Paris, Economica.
- , 2014, « Le réchauffement climatique : l'instrumentalisation des îles », *L'Espace géographique* n° 1, p. 81-89.
- MEISTERSHEIM Anne, 2001, *Figures de l'île*, Ajaccio, DCL.
- MOLES Abraham, 1982, « Nissologie, ou science des îles », *L'Espace géographique* n° 4, p. 281-289.
- PÉRON Françoise, 1993, *Des îles et des hommes*, Rennes, Édition de la Cité/Ouest-France.
- TAGLIONI François, 2011, « Insularity, Political Status and Small Insular Spaces : a Critical Review », *Shima (The International Journal of Research into Island Cultures)*, vol. 5, n° 2, p. 45-67. [http://shimajournal.org/issues/v5n2/f.TaglioniShima_v5n2_45-67.pdf].
- , 2010, « L'insularisme : une rhétorique bien huilée dans les petits espaces insulaires » dans : Olivier Sevin & al. (dir.), *Comme un parfum d'île*, Paris, Presse Universitaire Paris-Sorbonne (PUPS), p. 421-435.
- SCHAEFFER Fred K., 1953, « Exceptionalism in geography », *Annals of the Association of American Geographers*, n° 3, p. 226-24.